

Conventions librement consenties : modèle unique au monde

Autor(en): **Mörikofer, Andreas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie**

Band (Jahr): - **(2006)**

Heft 1

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-641805>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Examen très approfondi

Le Modèle PME met notamment l'accent sur un check-up énergétique effectué dans l'entreprise par l'AEnEC. Ce check-up permet de fixer les objectifs annuels d'économie. Les mesures sont choisies de telle sorte qu'elles soient fondamentalement rentables et que les investissements puissent être amortis dans un laps de temps raisonnable. Les entreprises ont tout loisir de choisir les mesures qui leur conviennent. Le plus important est le monitoring annuel. L'entreprise saisit ses données sur Internet (consommation d'énergie et mesures appliquées). Elle reçoit ensuite un feed-back, également par Internet, qui lui indique où elle se situe dans la réalisation des objectifs fixés.

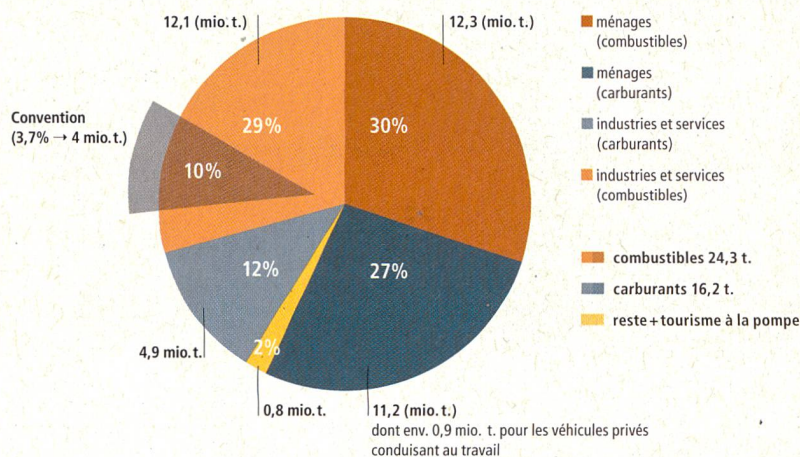
Au début de cette année, le Modèle PME est entré dans sa phase de mise en œuvre. On peut espérer que toutes les entreprises impliquées apporteront une contribution importante à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la protection du climat dans notre pays.

Dr Max Zürcher, directeur de l'AEnEC

Convention d'objectifs de l'économie

Emissions de CO₂ en Suisse en 2004

41,3 millions de tonnes de CO₂ au total (émissions énergétiques)



Source: Inventaire OFEFP du CO₂ 2004, modèle de trafic Infrac et estimation selon le microrecensement sur le comportement en matière de transport (ARE)

Conventions librement consenties: modèle unique au monde

L'analyse de l'efficacité 2004 démontre clairement que les conventions d'objectifs font le succès du programme Suisse-Energie: jusqu'à fin 2004, plus de 1000 entreprises se sont engagées dans un processus volontaire de conventions d'objectifs en vue d'améliorer l'efficacité énergétique dans la production et de réduire les émissions de CO₂.

Ces résultats n'auraient pas pu être obtenus sans l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). Depuis la signature du contrat de prestations en juillet 2001, l'agence a progressé avec succès sur la voie difficile de la promotion de l'efficacité énergétique dans les entreprises, cela malgré des conditions-cadres restées longtemps peu claires.

Entreprises peu rassurées

Et pourtant cette voie ressemble à un exercice d'équilibre permanent: selon l'état du baromètre de la politique climatique suisse, les succès varient en fonction des nouvelles entreprises qui signent des conventions d'objectifs ou des sociétés intéressées qui hésitent à conclure une convention librement consentie. Cette situation est due à l'incertitude quant aux futures conditions-cadres pour la mise en œuvre de la taxe sur le CO₂.

Petit retour en arrière: en mars 2005, le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur d'une taxe sur le CO₂ pour les combustibles et d'un centime climatique sur les carburants. Cette option a incité de nombreuses entreprises à signer une convention d'objectif avec l'AEnEC: fin 2005, 66 groupes ayant passé une convention avaient été audités par l'AEnEC

et trois étaient encore impliqués dans le processus d'audit. Ces groupes émettent quelque 3,2 millions de tonnes de CO₂; avec la convention de cemsuisse, l'Association suisse de l'industrie du ciment, cela fait plus de 3,8 millions de tonnes. L'objectif des groupes de l'AEnEC, d'ici 2010, est une réduction effective de leurs émissions de 250 000 tonnes de CO₂, soit de 7%, par rapport au niveau de 2000 (dans certains cas, 2001 ou 2002).

Profiter de l'occasion

Avec l'introduction définitive de la taxe sur le CO₂, ce ne sont pas moins de dix autres groupes ainsi que plusieurs entreprises qui signeraient une convention d'objectifs en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et de diminuer les émissions de CO₂: entre 2000 et 2010, la réduction de CO₂ des entreprises de l'AEnEC s'élèverait ainsi à plus de 300 000 tonnes.

Grâce à ce modèle unique au monde, environ 45% des émissions de CO₂ imputées à l'économie suisse devraient faire l'objet de conventions. Le lancement du centime climatique sur les combustibles en tant qu'alternative à la taxe sur le CO₂ remet toutefois en question la réalisation de cet objectif et risque de compromettre le succès du modèle de nouveau partenariat entre la Confédération et les milieux économiques!

Andreas Mörikofer
responsable du domaine Industrie et Services, OFEN